relève et s'applique contre le voile du palais, qui lui-même fait dans sa partie postérieure un mouvement semblable. Toute issue, soit par le canal buccal, soit par les fosses nasales, est ainsi fermée au souffle, jusqu'à ce que, par un certain effort, il triomphe de la résistance que lui opposait la langue ainsi disposée, après avoir fait résonner le larynx, à son passage entre les lèvres de la glotte resserrées, et s'échappe de la bouche par une sorte d'explosion. Il produit alors le son dur et articulé que l'on entend à la fin des mots *bague, ligue, dogue*, ou au commencement de ceux-ci : *gale, gai, goût, glu, gris*, etc. »

Outre ce son dur et guttural, le *g* a un son dérivé, chuintant, tel que celui du *j*, devant les voyelles faibles *e, i, y*. La distinction des deux valeurs du *g* existe en italien, en espagnol, en anglais, et même en allemand comme en français; mais si le *g* dur a nécessairement, dans toutes ces langues, une prononciation uniforme, il n'en est pas de même du *g* doux, qui suit dans chacune des règles particulières. En allemand, la prononciation du *g* dur se conserve seulement devant l'*e* et l'*i*; le *g* doux, tel qu'il se rencontre dans les mots *weg* et *wegen*, prend le son du *ch* germanique. En anglais, le *g* doux est à peu près aussi restreint dans son usage qu'en allemand; il suit la prononciation particulière du *j* dans cette langue et se prononce *dj*. En espagnol et en italien, son emploi est aussi fréquent que dans le français, et a lieu dans les mêmes cas, mais sa valeur est fort différente. En espagnol, il se prononce devant l'*i* et l'*e* exactement comme la *jota*, l'analogue du *ch* des Allemands; en italien, il a la même valeur qu'en anglais.

Nous allons maintenant examiner les règles de transformation auxquelles le *g* a obéi dans la dérivation des langues néo-latines et en particulier du français. Nous donnerons aussi les règles étymologiques qui peuvent servir à retrouver cette articulation originelle sous les modifications multiples qu'elle a subies, ou à faire découvrir les principaux sons qu'elle a remplacés, par suite de l'altération successive du langage.

Dans l'origine, la lettre *g* était étrangère à la langue écrite des Latins, qui employaient, pour la remplacer, la lettre *c*; ainsi, on lit sur la colonne rostrale de Duilius, monument élevé à l'occasion de la victoire que ce général remporta sur les Carthaginois, vers l'an 250 avant notre ère, mais renouvelé, à ce que l'on croit, sous le règne de Claude : LECIONES, MACISTRATOS, EXFOCIONT, PVCNANDO, CARTACINIENSIS, pour *legiones, magistratos*, etc. Au moyen d'un léger changement graphique de la lettre *C*, le *G* fut introduit dans l'écriture. Cette modification, que Plutarque, dans ses *Questions romaines*, attribue à un certain Spurius Carvilius, eut lieu dans l'intervalle de la première guerre punique à la seconde, c'est-à-dire de l'an 242 à l'an 219 avant notre ère. Ainsi, on trouve dans le sénatus-consulte des *Bacchanales*: MAGISTER, MAGISTRATVM, FIGIER, GNOSCIER, AGRO. Au contraire, l'écriture GNAIVOD PATRE PROGNATUS, sur la première inscription du tombeau des Scipions, dont la date est antérieure, est ou une copie inexacte ou une preuve que le monument est d'une date postérieure.

Le *g* avait toujours, en latin, le son dur que nous lui donnons dans *gargariser*. On doit donc considérer cette consonne comme ayant subi une véritable permutation dans tous nos dérivés latins où elle se trouve immédiatement placée avant *e* et *i*; elle n'a été conservée dans ces mots que par respect pour l'étymologie, car elle s'y prononce toujours *j*; exemples : agir, de *agere;* jumeau, de *gemellus;* jais, de *gagates;* jouir, de *gaudere;* jatte, de *gabata;* gencive, de *gengiva;* géant, de *gigas, gigantem;* geler, de *gelare;* gésier, de *gigeria;* gémir, de *gemere;* gendre, de *gener;* genre, de *genus;* genou, de *genu;* gent, de *gens;* large, de *largus;* marge, de *margo;* page, de *pagina;* rugir, de *rugire;* surgir, de *surgere*, etc., etc.

G est aussi devenu *ch* en passant du latin dans le français : *figere*, ficher; *lingere*, lécher; *mungere*, moucher; *pergamenus*, parchemin. Il est devenu *c* doux, prononcé *s*, dans *gengiva*, gencive; *sugere*, sucer.

Dans beaucoup de cas où les Grecs redoublent le *g*, comme dans *aggelos*, les Latins substituent un *n* au premier *g : angelus*. Nous observons la même règle dans les mots scientifiques que nous empruntons aux Grecs, comme *angiosperme*, d'*aggeion sperma*, etc.

Une permutation, ou plutôt une substitution fort extraordinaire, bien qu'elle soit assez commune, c'est celle de la labiale *v*, remplacée par la gutturale *g* dur. M. de Chevallet en donne des exemples nombreux; après quoi il prouve que la cause de ce changement doit être attribuée à l'influence germanique, à laquelle nous devons plusieurs autres modifications du son de différentes lettres. Germanique : *waskan*, gâcher; *wetti*, gage; *winnan*, gagner; *wamba*, gambaison; *want*, gant; *weran*, garantir; *warta*, garde; *waron*, garer; *waron*, garnir; *waffel*, gouffre; *wazo*, gazon; *werd*, guerdon, anciennement récompense; *waran*, guérir; *werpan*, guerpir, anciennement abandonner; *were*, guerre; *waht*, guet; *wisan*, guider; *wintan*, guinder; *wise*, guise.

Il est fort naturel que les Francs, réduits à se servir des caractères romains, aient eu recours au *g* et au *c* pour représenter leur aspirée gutturale; et nous n'en serons point étonnés, si nous considérons que la plupart des Français et des Italiens, ne pouvant prononcer cette même aspiration représentée par le *ch* dans la langue allemande, y substituent, dans la prononciation des mots de cette langue, tantôt un *g* et tantôt un *c*, le son de ces deux lettres leur paraissant le plus rapproché de cette rude consonne. C'est ainsi qu'ils prononcent *siger, regnen, nict, noct, nact*, au lieu de *sicher, rechnen, nicht, nocht, nacht*. Les Gallo-Romains firent de même : *gvantus*, de *want, hwant, gwant* (gant); *gvarda*, de *warta, hwarta, gwarta* (garde). Dans la suite, le *v* disparut, tandis que le *g* fut conservé; on eut donc *gantus*, gant; *garda*, garde.

Toutefois, le *v*, représenté autrefois par le même caractère que l'*u*, était assez souvent conservé dans l'écriture après le *g* dur (*guise*), particulièrement lorsque celui-ci se trouvait devant *e* et *i*; mais, dans ce cas, l'*u* n'était qu'un signe purement orthographique destiné à empêcher de confondre le *g* dur avec le *g* doux, tel qu'on le prononce dans *agir, gens, genou*. On écrivit donc : *guerra, guerre; guidare, guider*, et non : *gerra, gerre; gidare, gider*.

Pour donner, au contraire, le son chuintant de *j* à *g* devant *a, o, u*, on le fait suivre d'un *e* muet: *Geai, geôle*, se prononcent : *jai, jôle*.

Arrivons à l'origine graphique de la lettre *G*. La forme de cette lettre de l'alphabet latin a été tirée de celle du *gamma* grec, qui n'est lui-même que la troisième lettre de l'alphabet sémitique, dont le nom s'est encore aujourd'hui conservé d'une façon frappante en hébreu, *ghimel*. Suivant quelques étymologistes, ce nom offre tout d'abord l'idée d'élévation, de grandeur, et plusieurs orientalistes reconnaissent cette signification dans les hiéroglyphes qui servaient jadis à représenter ce son, et qui, selon eux, ont fourni ce caractère à l'alphabet phénicien. Ils prétendent, en effet, reconnaître dans ces divers hiéroglyphes le serpent royal élevé, un siége ou trône, un sceptre, la queue du crocodile, animal vénéré comme symbole de la divinité, en un mot, tous signes tendant à nous donner une idée de quelque chose d'élevé, de supérieur, de grand, d'accompli et de parfait.

— Fr.-maçonn. *G* joue un grand rôle parmi les emblèmes maçonniques. Comme la maçonnerie est d'origine anglaise, c'est dans la langue anglaise qu'il faut chercher l'origine de cet emblème et le mot dont il est l'initiale. Le *G* est pour les maçons la lettre sacrée, qu'ils inscrivent au milieu d'une étoile à cinq branches, entourée de rayons, qu'ils appellent l'*étoile flamboyante*. Cette image est un souvenir du delta ou triangle rayonnant par lequel l'iconographie chrétienne symbolise le Dieu triple et un, et sur lequel elle inscrit le nom hébreu de la divinité. Le *G* des francs-maçons, c'est l'initiale du mot anglais *God*, Dieu. Comme cette explication est trop simple pour convenir aux esprits friands de mystère et à ceux qui veulent faire remonter la franc-maçonnerie aux siècles les plus reculés, on a cherché différents mots auxquels pût se rapporter la lettre *G*, et l'on a trouvé : *gnose, génie, géométrie, génération*, dont on a fait le point de départ de développements philosophiques sur les principes de la maçonnerie! Dans le catéchisme du grade de compagnon, on demande : « Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir compagnon? » et l'on répond : « Pour connaître la lettre *G*. » Il n'y a pas de quoi !

GA s. m. (ga). Philol. Nom de la première gutturale douce, dans l'alphabet sanscrit, correspondant à notre *g*.

GAAB (Jean-Frédéric), historien et théologien allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) en 1761, mort en 1832. Il donna d'abord des leçons particulières, puis alla se fixer à Tubingue, où il devint successivement inspecteur de la bibliothèque du séminaire (1787), professeur en titre de philosophie (1798), éphore ou censeur du séminaire théologique (1806), bibliothécaire de l'université (1814), enfin prélat et surintendant général ou archevêque protestant (1815). On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Premiers linéaments d'une histoire de la dogmatique* (1787); *Observationes ad historiam judaïcam* (1787); *Observationes ad loca quædam Veteris Testamenti* (1792); *Documents pour servir à l'explication des premier, second et quatrième livres de Moïse* (1796); *Animadversiones ad antiquiorem Judæorum historiam* (1811); *Eclaircissements pour servir à l'histoire juive jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Romains* (1824); *Manuel pour servir à l'intelligence philologique des apocryphes de l'Ancien Testament* (1818-1819, 2 vol.).

GAADA, montagne de l'Algérie, prov. d'Oran. Elle domine, au S., Frenda et donne naissance à l'O-el-Tât.

GAADA-MTA-EL-HAOTZ, montagne de l'Algérie (1,175 mètres), province d'Oran, entre le Tell et les hauts plateaux.

GAAL (George DE), littérateur hongrois, né à Presbourg en 1783. Il acquit une grande variété de connaissances, devint à la fois littérateur, philologue, dessinateur, peintre, musicien, et s'attira les bonnes grâces du prince d'Esterhazy, qui lui donna une place dans la régie de ses domaines, à Eisenstadt (1811), puis le nomma conservateur de sa bibliothèque de Vienne. On a de cet écrivain : les *Hôtes du Nord*, poëme en douze chants (1819); *Polymnie*, anthologie poétique (1820, 4 vol.); le *Théâtre des Magyares* (1820); *Contes des Magyares* (1822); *Légendes et nouvelles tirées du magyare* (1834).

GAAL (Joseph), écrivain hongrois, né à Gross-Karoly en 1811. Il s'est acquis une grande réputation pour ses délicates peintures de la vie hongroise et ses poésies humoristiques. Elevé à l'université de Pesth, il étudia les lois, puis entra dans l'administration à Bude. En 1837, douze ans après qu'elle eut été fondée, l'Académie hongroise l'admit dans son sein. Lorsque ses compatriotes se soulevèrent contre les Autrichiens, le 29 septembre 1848, Gaal fut nommé ministre des finances par le gouvernement provisoire. Nous citerons parmi ses œuvres : *Szyrmay Ilona* (Ossen, 1837, 2 vol.), roman historique; *Kirâly Ludason* (Pesth, 1837), comédie; *Peleskei notarius* (Pesth, 1838), comédie; *Szerelem ès Champagnei* (Pesth, 1840), comédie, et un drame intitulé *Swotopluk*.

GAAS, nom d'une montagne et de deux torrents de la Palestine ancienne, dans la tribu d'Ephraïm. Le second livre des *Rois* et le premier des *Paralipomènes* parlent de cette montagne, mais on ne peut déterminer aujourd'hui sa situation d'une manière précise. Josué fut enterré, dit-on, sur le mont Gaas.

GAB s. m. (gabb). Plaisanterie, jeu d'esprit, facétie : *L'influence du fantastique ne sera jamais oubliée en littérature, où elle produisit les récits naïfs des légendes, où elle se répand à pleins bords dans les* GABS *des vieux conteurs et dans les fabliaux des trouvères.* (Ch. Nod.) ‖ Vieux mot.

GABA, presqu'île d'Afrique (Nubie), dans le Sennaar, entre le Deuder et le Bahr-el-Azrak.

GABAA, ville de la Palestine ancienne, dans la tribu de Benjamin, à 8 kilom. N. de Jérusalem, à 18 kilom. O. de Jéricho, patrie de Saül. Cette ville, qui n'existait déjà plus du temps de saint Jérôme, doit sa triste célébrité au crime dont les habitants se rendirent coupables envers la femme d'un jeune lévite de la montagne d'Ephraïm, crime qui fut cause de la destruction presque complète de la tribu de Benjamin par les autres tribus indignées. Cette horrible histoire est racontée dans les trois derniers chapitres du *Livre des Juges* (XIX, XX et XXI). David défit les Philistins aux environs de Gabaa. ‖ Il y avait une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon, au pied du mont Carmel.

GABACH, GABACHO. V. GAVACHE.

GABADANIE, ancienne contrée de la Cappadoce, au pied du mont Taurus.

GABALA, ancienne ville de la Phénicie, sur le bord de la mer, au pied du mont Carius.

GABALENSIS PROVINCIA et **GABALITANA REGIO**. V. GÉVAUDAN.

GABALES ou **GABALI**, peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine Ire, entre les Arvernes au N., les *Vellaci* à l'E., les *Arecomici* au S. et les *Rutoni* à l'O. Ils habitaient le pays qui porta dans la suite le nom de Gévaudan, et qui avait pour villes principales *Anderitum*, Javols et *Mimate* (Mende, aujourd'hui ch.-l. du département de la Lozère). Du temps de César les Gabales étaient sous la dépendance des Arvernes : *Sub imperio Arvernorum esse consueverant*. (César, *Commentaires*.)

GABALICUS PAGUS et **GABALITANUS PAGUS**. V. GÉVAUDAN.

GABAON, ville de la Palestine ancienne, dans le pays de Chanaan, à 16 kilom. N.-O. de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin. Le tabernacle et l'autel des holocaustes se trouvaient encore à Gabaon à la fin du règne de David et au commencement de celui de Salomon. Au centre du village d'El-Djib, qui occupe l'emplacement de l'antique cité des Gabaonites, se dresse une espèce de forteresse d'une construction remarquable. C'est sur le territoire de cette ville que, suivant l'Ecriture, Josué arrêta le soleil pour avoir le temps de vaincre les Chananéens. V. l'art. suivant.

GABAONITE s. et adj. (ga-ba-o-ni-te). Géogr. anc. Habitant de Gabaon; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* GABAONITES. *Les mœurs* GABAONITES.

— **Encycl.** Les Gabaonites, sachant que Josué avait détruit les villes de Jéricho et d'Haï et qu'il ne faisait grâce à personne, choisirent quelques-uns des plus habiles d'entre eux et les envoyèrent au camp des Hébreux pour faire alliance avec Josué. Ils obtinrent de ce général tout ce qu'ils lui demandèrent. Mais les rois voisins vinrent mettre le siége devant la ville pour s'en emparer.

Josué arriva au secours des assiégés et battit leurs ennemis; s'apercevant alors que la nuit qui s'approchait serait un obstacle à la victoire, il pria Dieu d'arrêter le cours du soleil et de la lune (*sic*). L'astre du jour s'arrêta jusqu'à ce que Josué eût entièrement vaincu les rois.

Tel est le fait auquel les Gabaonites doivent une grande part de leur célébrité. C'est aussi ce fait qui motiva la condamnation de Galilée, cet audacieux novateur ayant osé insinuer que le soleil ne saurait s'arrêter, attendu qu'il ne marche pas..... On ne saurait nier que cette raison ait quelque chose de spécieux. Mais revenons aux Gabaonites.

Si Josué épargna les habitants de Gabaon, Saül, longtemps après, enflammé d'un zèle qu'on ne saurait assurément trop louer, en fit une horrible boucherie; aussi Dieu, en punition de cette cruauté, envoya-t-il vers la fin du règne de ce prince et le commencement de celui de David une famine qui dura trois ans, pendant lesquels elle fit d'étranges ravages. Elle ne cessa que lorsque, par ordre du Dieu clément, David eût livré aux Gabaonites sept des enfants de Saül, qui furent par eux mis à mort. Alors les Gabaonites étant pleinement satisfaits, Dieu fit tomber sur la terre des pluies douces qui lui rendirent sa fécondité. Quel Dieu! et quel peuple!

GABAR s. m. (ga-bar). Ornith. Epervier d'Afrique.

GABARDAN ou **GAVARDAN** (*Gavarritanus pagus*), ancien petit pays et vicomté de France, dans le gouvernement de Guyenne et de Gascogne, entre l'Eauzan au N., le Marsan à l'E., le Bazadais au S. et le Condomois propre à l'O. Il tirait son nom de Gabaret, son ch.-l. Le Gabardan est aujourd'hui compris dans les départements des Landes et de Lot-et-Garonne.

GABARE s. f. (ga-ba-re — bas breton *gôbar*, même sens). Mar. Embarcation à voile et à rames, naviguant sur les rivières, et servant à charger et à décharger les gros bâtiments : *Charger une* GABARE. ‖ Dans la marine de l'Etat, Bâtiment de charge et de transport : *L'expédition se composait de quatre frégates et de deux corvettes, sans compter les* GABARES. ‖ Vaisseau qui servait au transport du sel.

— Pêche. Espèce de filet à mailles serrées, garni de liége, dont on se sert à l'embouchure des rivières, sur les côtes de l'Océan.

GABARER, v. n. ou intr. (ga-ba-ré — rad. *gabare*). Mar. Manœuvrer une embarcation à l'aide d'un simple aviron placé à l'arrière, et servant à la fois de rame et de gouvernail. ‖ On dit aussi GODILLER.

GABARET s. m. (ga-ba-rè). Pêche. Petite gabare.

GABARET ou **GABARRET** (*Gabaretum*), bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-E. de Mont-de-Marsan; pop. aggl., 989 hab. — pop. tot., 1,334 hab. Eau-de-vie renommée. Restes d'une maison qu'habitèrent Jeanne d'Albret et Henri IV; belle maison d'école; vaste place; église du style roman secondaire, avec un beau porche. Aux environs, vestiges d'un camp retranché.

GABARET (Jean DE), dit **Gabaret fils aîné** ou le **grand Gabaret**, pour le distinguer des nombreux membres de sa famille, lieutenant général des armées navales françaises, né dans l'île de Ré vers 1620, mort à Rochefort en 1697. Il était fils d'un chef d'escadre et appartenait à une famille noble de l'Aunis, qui a fourni plusieurs lieutenants généraux et chefs d'escadre distingués. Gabaret entra de bonne heure dans la marine et fut promu, dès 1653, au grade de capitaine de vaisseau. Toutefois, nous ne le trouvons mentionné pour la première fois d'une manière positive qu'à la bataille de Southwold, livrée le 7 juin 1672. Il reçut à ce combat une blessure qui le laissa estropié pour la vie. L'année suivante, il se distingua, avec son frère cadet, Louis de Gabaret, à la bataille de Walcheren (1673). Promu bientôt après au grade de chef d'escadre, il commanda, en cette qualité, l'arrière-garde dans la campagne de Sicile et se signala d'une manière extrêmement brillante aux trois grandes batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme (1676). En 1677, il fit partie de l'escadre du duc d'Estrées, au siége de Tabago, et entra le premier dans le port. Au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, Gabaret commanda l'arrière-garde au combat livré par le comte de Tourville dans la baie de Bantry (Bantry-Bay ou Kingsal); il reçut, à la suite de cette journée, le brevet de lieutenant général des armées navales. Gabaret commanda également l'arrière-garde à la funeste bataille de la Hogue. Il a droit à une partie de la gloire de cette journée, pour la magnifique résistance qu'il opposa à l'escadre d'Ashby, résistance qui permit à Tourville d'opérer sa retraite. En 1693, Gabaret fut nommé gouverneur de la Martinique. Au mois d'avril de la même année, il repoussa 4,000 Anglais soutenus par une escadre de 17 vaisseaux de ligne, bien qu'il n'eût lui-même que 400 hommes de troupes régulières, et les força de se rembarquer avec de grandes pertes. En 1696, à la création de l'ordre de Saint-Louis, le lieutenant général de Gabaret fut compris parmi les premiers chevaliers, et nommé commandeur en 1696. — Louis DE GABARET, capitaine de vaisseau, frère cadet du précédent, se distingua à côté de lui à la bataille de Walcheren en 1673, et mourut glorieusement, en 1677, à la prise de la colonie anglaise de Tabago par l'amiral d'Estrées. Il laissa, en mourant, plusieurs fils, dont l'aîné devint capitaine de vaisseau en 1705, et mourut l'année suivante à la Havane, et dont un autre devint chef d'escadre en 1736, et mourut à Toulon en 1744.

GABARI s. m. V. GABARIT.

GABARIAGE s. m. (ga-ba-ri-a-je — rad. *gabarier*). Mar. Courbure entière de deux pièces qui composent un couple, depuis la quille jusqu'à l'extrémité de l'allonge : *Le* GABARIAGE *d'un couple*. ‖ Action de gabarier.

GABARIER v. a. ou intr. (ga-ba-ri-é — rad. *gabari*). Mar. Travailler, tailler sur la forme du gabarit : GABARIER *la quille*. ‖ On dit aussi GABARISER ou GABARITTER.

GABARIER s. m. (ga-ba-rié — rad. *gabare*). Mar. Patron d'une gabare. ‖ Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIEUR s. m. (ga-ba-ri-eur — rad. *gabarier*). Mar. Ouvrier qui trace ou taille les gabarits.

GABARIT ou **GABARI** s. m. (ga-ba-ri — de l'ar. *galib*, moule, qui a donné l'espagn. *galibo*, modèle). Mar. et archit. Modèle en vraie grandeur, fait d'une planche ou d'une feuille mince de métal : *Le* GABARIT *du gouvernail, du maître couple, de l'étambot*. ‖ Proportions d'un navire : *Frégate d'un beau* GABARIT. ‖ *Faux gabarits*, Pièces de bois qui soutiennent momentanément les lisses.

— Administr. milit. Contenance, dimensions, forme des caissons.

— Chem. de fer. Sorte d'arceau sous lequel on fait passer les wagons chargés, pour s'assurer que leur hauteur ne dépasse pas celle des ponts et tunnels.

— **Encycl.** Les *gabarits*, qui sont de véritables outils ou instruments, rendent de très-grands services aux constructeurs pour exécuter des coupes en biais, des surfaces gauches, ou pour tracer les courbes mathématiques. On en fait usage dans la construction des voûtes en pierre, et dans celles des bateaux et navires. Pour les voûtes, ils servent à tailler la pierre suivant des angles et des courbes donnés; ce sont de véritables jauges permettant de constater l'exactitude du travail de l'appareilleur. Dans les constructions navales, le *gabarit* est un modèle formé de planches jointes bout à bout, d'environ 0m,2 ou 0m,3 de largeur, que l'on scie et que l'on taille exactement suivant les contours et les dimensions des couples qui entrent dans la construction d'un bâtiment. Les charpentiers auxquels ces *gabarits* sont remis n'ont plus qu'à se conformer à ces modèles, lorsqu'ils coupent les pièces de bois qui doivent former la membrure du navire.

Le terme de *gabarit* s'emploie aussi, par extension, pour signifier, non plus de simples outils faisant fonction de pistolets ou d'équerres, mais bien des espèces de cintres fixes, découpés suivant chaque courbe, et fixés de distance en distance sur la quille. Ces pièces étant très-rapprochées les unes des autres, il est facile d'arriver à cintrer les bordages, en les appliquant et en les attachant provisoirement sur leur arête antérieure, pour permettre la rivure ou le boulonnage des planches en fer ou en bois. Lorsque toute l'ossature du navire ou du bateau est terminée, on enlève les *gabarits*, et on les conserve dans une salle spéciale, appelée *salle des gabarits*.

Dans les chemins de fer, on appelle *gabarit* un appareil spécial à l'aide duquel on vérifie si le chargement des wagons à marchandises, ou la hauteur des voitures à voyageurs, permet le passage des trains sous les ponts placés au-dessus des voies. Ces *gabarits* servent, pour ainsi dire, de mesure de chargement, et tous les wagons chargés doivent passer sous leur fourche avant d'entrer dans la composition des convois. Cet appareil se compose de deux poteaux en bois, scellés dans le sol et placés à une distance l'un de l'autre égale à la largeur de la voie, entre deux quais à voyageurs, en admettant que le chemin soit à une seule voie. Au sommet de ces deux poteaux sont attachées, à rotation libre, deux tringles verticales en fer, qui viennent se souder en courbe à une hauteur égale à celle des ponts les plus bas. Ces deux tringles, dont la distance est celle de la plus grande largeur des wagons, sont munies d'une clochette. Pour s'assurer qu'un wagon chargé pourra passer sans crainte d'accidents sous les voûtes qui recouvrent la voie, on le pousse sous le *gabarit*, et si son chargement ne touche pas les tringles en fer, et, par suite, ne fait pas sonner la clochette, on peut en toute assurance le faire entrer dans la composition des trains. L'habitude que les employés ont de charger toujours également les wagons fait que l'on se dispense le plus souvent de ce mesurage; mais c'est lorsqu'il s'agit de faire parcourir la voie à une voiture étrangère ou d'une autre ligne qu'il est utile de la faire passer sous le *gabarit;* car, le plus souvent, les ponts n'ont pas la même largeur et ne présentent pas les mêmes cintres; cette différence se rencontre surtout dans les anciennes lignes faites à une époque où il n'existait pas encore de réglementation pour la hauteur *minima* des ponts au-dessus du niveau des rails.

GABAROT s. m. (ga-ba-ro — rad. *gabare*). Mar. Petite gabare du commerce, non pontée, portant un mât placé au milieu de l'embarcation, particulièrement en usage sur la Loire. ‖ On dit aussi GABAROTTE s. f.

GABARUS OLORONENSIS, nom latin du GAVE D'OLORON.

GABARUS PALENSIS, nom latin du GAVE DE PAU.

GABAS, hameau de France (Basses-Pyrénées), comm. et cant. de Laruns, arrond. d'Oloron; 64 hab. Carrières de marbre blanc. Mine de cuivre. Hôpital du XIIIe siècle, servant actuellement d'auberge. Sites pittoresques dans les environs. Magnifiques points de vue, notamment sur le pic du midi d'Ossau.

GABAS, rivière de France, qui prend sa source dans les landes d'Ossun (Hautes-Pyrénées), entre dans le départ. des Basses-Pyrénées, où elle baigne Escoubès, puis dans celui des Landes, coule derrière Saint-Sever et se jette dans l'Adour après un cours de 107 kilom.

GABASSE s. f. (ga-ba-se). Mar. Lourd bâtiment de la Baltique, à deux mâts et portant de 50 à 200 tonneaux.

GABATE s. f. (ga-ba-te — lat. *gabata*, même sens). Antiq. rom. Bassin dans lequel on servait les ragoûts et les mets liquides.

GABATHA, lieu de la tribu de Juda, sépulture du prophète Habacuc.

GABATINE s. f. (ga-ba-ti-ne — de l'ital. *gabba*, plaisanterie). Tromperie, fourberie. ‖ Vieux mot.

— *Donneur de gabatine*, Trompeur :

Galants fieffés, *donneurs de gabatine*,
J'ai beau prêcher qu'on risque à vous ouïr.
Mme DESHOULIÈRES.

GABBARE s. m. (ga-ba-re — lat. *gabbarus*, même sens). Momie égyptienne embaumée par les chrétiens du pays, aux premiers siècles de l'Eglise.

GABBEMA (Simon ABBAS), philologue et historien hollandais, né à Leeuwarden vers 1620, mort vers 1700. Il fut conservateur des archives et historiographe de la Frise. On a de lui : *Epistolarum ab illustribus et claris viris scriptarum centuriæ tres* (1663, in-12); *Histoire de la Frise*, depuis 1190 jusqu'à 1573 (1703, in-4o), et quelques éditions, notamment celle de *Pétrone* avec un commentaire.

GABBIANI (Antonio-Domenico), peintre italien, né à Florence en 1652, mort dans la même ville en 1726. Venu de très-bonne heure à Venise, il fut tour à tour élève de Sustermans, maître flamand établi depuis longtemps dans la cité des coloristes; de Ciro Ferri et de Dandini. Lanzi nous apprend qu'après avoir obtenu des succès nombreux à Venise cet artiste revint à Florence, où il fonda une académie dans le genre de celle qu'avaient illustrée les Carrache à Bologne. L'école de Gabbiani eut une grande vogue et forma beaucoup d'élèves, parmi lesquels on remarque Hugsford, peintre anglais, qui a écrit la vie de son maître, en lui donnant, dans sa notice, une importance qu'il ne mérite nullement. Gabbiani, malgré le grand nombre de peintures qu'il a laissées en Italie et le rôle qu'il a joué de son vivant, est un peintre médiocre, un de ces praticiens habiles qui précipitèrent la décadence. Son œuvre considérable ne compte pas un seul tableau qu'on puisse comparer aux moindres productions du siècle d'or. On voit de lui à Florence : *Ganymède et Jupiter;* une *Danse d'Amours* au palais Pitti. Sainte-Catherine de Pise possède une *Sainte-Cécile* de cet artiste. Son *Jésus-Christ chez Simon* appartient à la galerie de Dresde. La pinacothèque de Munich montre deux tableaux : *Jésus-Christ secourant saint Pierre d'Alcantara*, et les *Stigmates de saint François*. Gabbiani a exécuté à Florence plusieurs fresques immenses, entre autres celles du palais Corsini et de San-Frediano. Nous n'avons trouvé, dans les collections des estampes de la Bibliothèque, aucune gravure d'après les œuvres de ce maître trop vanté.

GABBIANO, bourg d'Italie, prov. d'Alexandrie, à 19 kilom. de Casale, près de la rive droite du Pô; 2,500 hab.

GABBIANO, bourg d'Italie, prov. et à 26 kilom. S.-O. de Brescia; 3,000 hab.

GABBRONITE s. f. Minér. V. GABRONITE.

GABEGIE s. f. (ga-be-jî — du vieux français *gaber*, qu'on trouve souvent employé avec le sens de se moquer, railler, plaisanter. Huet tirait *gaber* de l'arabe *gabana*, frauder; il se rapporte tout simplement au germanique : scandinave *gabb*, raillerie, moquerie, plaisanterie; *gabba*, railler, se moquer, plaisanter; anglo-saxon *gabbung, gaba;* anglais *gibe*, etc.). Pop. Fourberie, tromperie, grabuge, affaire peu claire : *Il y a de la* GABEGIE *dans cette affaire. Ce serait une belle* GABEGIE *si les femmes mettaient le nez dans les affaires de leurs maris.* (F. Soulié.)

GABEL (*Jablona*), ville des Etats autrichiens (Bohême), à 40 kilom. N.-O. d'Iung-Bunzlau, sur l'Iungferbach; 2,200 hab. Filature et tissage de coton; brasseries, moulins, imprimeries et teintureries d'étoffes. Elle commande un passage important par lequel le prince Henri entra dans la Bohême en 1778.

GABELAGE s. m. (ga-be-la-je — rad. *gabelle*). Fin. Espace de temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être mis en vente. ‖ Marque que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

GABELANT s. m. (ga-be-lan — rad. *gabelle*). Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

GABELENTZ (Hans Conon von der), éminent philologue et homme politique allemand, né à Altenbourg le 13 octobre 1807. Il étudia de bonne heure les lois aux universités de Leipzig et de Gœttingue. Fort jeune encore, il entra dans l'administration du duché de Saxe-Altenbourg, et s'éleva rapidement aux plus hautes fonctions. Successivement conseiller de la cour des comptes, conseiller du gouvernement (1831), conseiller intime (1843), surintendant du grand-duché de Saxe-Weimar (1847), Gabelentz fut élu, en 1848, membre du parlement de Francfort, où il fit partie de la commission des dix-sept, chargée d'élaborer la nouvelle constitution de l'Allemagne. A la fin de cette même année, il devint président du conseil des ministres à Altenbourg, puis alla siéger au parlement d'Erfurt (1850), comme membre de la chambre des Etats, et résigna tous ses emplois honorifiques ou autres, pour ne conserver que la présidence de la diète d'Altenbourg, à laquelle il fut appelé en 1851. Il ne s'est depuis guère occupé que de travaux de philologie par lesquels il est surtout connu en Allemagne. Entre ses nombreux écrits nous mentionnerons : les *Eléments de la grammaire mandchoue* (1833), en français; la traduction en latin de la *Bible gothique d'Ulfilas* (1843-1846); la *Grammaire de la langue des Morduans;* des *Eléments de la langue des Syrjanes;* une *Etude sur la langue samoïède* et des *Etudes philologiques* (1852 et suiv.); *Grammaire et dictionnaire de la langue kassia* (Leipzig, 1857); *Des langues mélanésiques* (Leipzig, 1860); *Du passif* (Leipzig, 1860); les traductions mandchoues des ouvrages chinois *Se Schou, Ichou-King* et *Schi-King*, suivies d'un *Dictionnaire mandchou-allemand* (Leipzig, 1864), et enfin un grand nombre d'articles dans la *Revue philologique* de Hœfer, où il a publié son *Précis d'une grammaire de la langue des Tscherkesses* (tome III).

GABELER v. a. ou tr. (ga-be-lé — rad. *gabelle*). Faire sécher dans les greniers de la gabelle, en parlant du sel. ‖ Porter à la gabelle, en parlant du sel.

— v. n. ou intr. Payer l'impôt de la gabelle.

GABELEUR s. m. (ga-be-leur — rad. *gabelle*). Individu employé dans la gabelle. ‖ On a dit aussi GABELEUX et GABELOU.

GABELIER s. m. (ga-be-lié — rad. *gabelle*). Officier de la gabelle.

GABELLA, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Narenta, près du confluent de cette rivière avec la Croupa, à 16 kilom. N.-E. de Glioubouchki.

GABELLE s. f. (ga-bè-le — de l'anglo-saxon *gaful*, impôt, ou de l'ar. *kabala*, même sens). Impôt qui, avant la Révolution de 1789, se prélevait sur le sel, et qui était affermé pour le compte du gouvernement : *Payer la* GABELLE. *La* GABELLE *fut introduite sous le règne de Philippe le Bel*. ‖ Grenier où l'on vendait le sel : *Aller à la* GABELLE.

— Par ext. Impôt sur les produits et les denrées, ce qu'on appelait *droits réunis* sous le premier Empire, et ce qui se nomme aujourd'hui *contributions indirectes : La* GABELLE *du drap. Selon une charte de 1367 sur la* GABELLE *du vin d'Avignon, il fallait toujours laisser prendre par les fermiers de l'impôt le huitième du prix de son vin.* (Fr. Michel.) ‖ Ensemble de l'administration des impôts sur les denrées : *Il n'y a plus de pauvres chez moi, en dépit des commis des* GABELLES. (Volt.) *Ce roi, c'est le procureur de dame* GABELLE *et de monseigneur* Gibet. (V. Hugo.)

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la *gabelle*.
LA FONTAINE.

— *Gabelle personnelle*, Impôt qu'on percevait en obligeant chaque individu à prendre dans les greniers de l'Etat, à un prix fixé par l'administration, une quantité de sel déterminée. ‖ *Gabelle réelle*, Impôt perçu sur le sel dans les pays où chacun ne prenait dans les greniers que la quantité de sel qu'il lui plaisait d'y prendre.

— *Provinces des grandes gabelles*, Celles où le prix du sel était le plus élevé, et qui payaient environ 62 livres le quintal de cette denrée. ‖ *Provinces des petites gabelles*, Celles où cet impôt était le moins élevé, et qui payaient le sel environ 33 livres le quintal.

— Anc. loc. fam. *Frauder la gabelle*, Se soustraire par adresse à une obligation que remplissent les autres.

— **Encycl.** Admin. Le mot *gabelle* a été appliqué d'abord à diverses sortes d'impôts. C'est ainsi que nous trouvons mentionnées dans les coutumes les *gabelles* de vin, les *gabelles* de draps, les *gabelles* de tonlieu, etc.; mais ce mot s'applique spécialement à l'impôt du sel.

Plusieurs auteurs placent l'origine de la *gabelle* en 1286. C'est là une erreur. Cet impôt est déjà mentionné, en 1246, dans une ordonnance de Louis IX. Ce n'est donc pas Philippe le Bel qui l'a établi, et encore moins Philippe le Long.

Une ordonnance de Philippe VI de Valois, rendue le 20 mars 1340, créa, au profit du trésor royal, le monopole du sel dans toute l'étendue du royaume. Par cette ordonnance, il nommait six commissaires auxquels il confia le soin d'établir des greniers, en leur donnant la faculté de nommer des commis ou gabeliers pour garder ces entrepôts dans tous les lieux où ils le jugeraient convenable; de prononcer sans appel sur toutes les contraventions et dans tous les procès auxquels la vente du sel pourrait donner lieu, les soustrayant à toute autre juridiction, et, en particulier, à celle de la chambre des comptes et du parlement. En même temps que le roi leur donnait un pouvoir si exorbitant sur tous les contribuables, il ne leur prescrivait aucune règle sur la manière de distribuer le sel; il n'en fixait même pas le prix. Chaque famille était taxée à une certaine quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'Etat, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation. Ce fut à l'occasion de cet impôt inique qu'Edouard appela Philippe l'auteur de la loi *salique*. Un mécontentement général accueillit l'établissement de la *gabelle*. Les états de la langue d'oïl, convoqués en 1346, témoignèrent au roi, comme nous l'apprend une ordonnance du 15 février, « que la *gabelle* du sel était moult déplaisante au peuple, et que, tant par icelle comme pour les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des sergents et les commissaires envoyés par le royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvait moult aggravé. » Philippe exprima son regret de ne pouvoir abolir cet impôt, et déclara que ce n'était qu'une taxe temporaire qui n'était pas incorporée à son domaine. Les états de la langue d'oc, réunis le 17 février de la même année, sous la présidence du duc de Normandie, accordèrent un fouage de dix sous par feu, sous la promesse qu'on leur fit de les convoquer de nouveau dans quelques mois, pour aviser avec eux au moyen de supprimer un monopole qui portait la désolation dans les ménages; mais ces sortes de promesses s'oubliaient dès que l'assemblée était dissoute. En 1355, les députés de la langue d'oïl, peu versés dans les affaires de finances, dont on faisait alors un mystère d'Etat, ne surent trouver rien de mieux, pour combler le déficit, que le funeste impôt de la *gabelle* du sel, lequel fut déclaré commun à tous les ordres : aux prélats, aux nobles comme aux bourgeois; le roi, la reine et les princes du sang donnèrent même l'exemple de cette égalité devant le fisc, en s'engageant à le payer aussi; néanmoins le mécontentement éclata partout avec une hardiesse inouïe. Le pape réclama pour le clergé de France. La ville d'Arras se souleva le 5 mars 1356; lorsque les gabeliers voulurent exercer, le menu peuple accusa les riches bourgeois d'avoir donné leur consentement à cet impôt. Quatorze d'entre eux furent tués; mais le connétable de Bourbon, accourant à la nouvelle du tumulte, s'empara des plus mutins et leur fit couper la tête sur place. Pendant que ces scènes se passaient à Arras, les états s'étaient de nouveau assemblés le 1er mars à Paris; mais on n'y vit point de députés d'Arras, ni de presque aucune ville de Picardie. Les Normands se refusèrent également à envoyer des représentants; ils étaient encouragés par le roi de Navarre, par Jean d'Harcourt et par d'autres seigneurs qui déclarèrent que la *gabelle* ne s'établirait point en leurs terres, « qu'il ne se trouvoit point si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui enlevât amende qui ne le payât de son corps. » Les états durent reculer. Ils supprimèrent la *gabelle* en même temps que l'aide de huit deniers sur les ventes, et ils y substituèrent une taxe proportionnelle au revenu. Le roi de Navarre et d'Harcourt payèrent cher leur résistance. Jean le Bon fit emprisonner l'un et couper la tête à l'autre. Mais il n'avait eu garde de les faire accuser d'avoir repoussé la *gabelle*, ce qui eût augmenté leur popularité. Il les accusa d'avoir formé des complots contre lui. Lorsqu'il revint, en 1360, de sa captivité en Angleterre, il rétablit les greniers royaux pour la vente du sel, et imposa une aide du cinquième sur le prix de cette denrée. Cependant jusqu'alors cet impôt n'avait été que temporaire; ce fut Charles V qui l'établit à perpétuité. Ce prince porta aussi à huit deniers la taxe, qui, d'ailleurs, s'accrut encore sous les règnes suivants. Du temps de Louis XI, elle était généralement de douze deniers. Ce monarque essaya, en 1462, de l'introduire en Bourgogne au profit du trésor royal; mais le duc n'eut pas, en cette occasion, la condescendance qu'on espérait, et il se plaignit si haut que Louis XI ne lui reparla plus de cette affaire. La *gabelle* n'était pas moins vexatoire par le mode de sa perception et par son inégale répartition que par sa nature même. Au XVIe siècle, les provinces de l'intérieur payaient le sel à raison de 45 livres le muid; celles qui étaient situées le long de l'Océan, au contraire, et où se trouvaient exploités les marais salants, ne payaient qu'un droit du quart de la valeur de cette denrée au moment où elle sortait des mains du fabricant, après quoi le commerce en était libre. Les ministres de François Ier, Annebault et le cardinal de Tournon, prétendirent faire cesser cette inégalité; de plus, ils annoncèrent qu'en prenant un droit de 24 livres seulement par muid aux marais salants, et au moment même de la fabrication, ils augmenteraient considérablement les produits de la *gabelle*, en même temps qu'ils diminueraient les frais de la perception; ils devaient supprimer tous les préposés qui gênaient la circulation entre les provinces, tous les gardiens des greniers, toutes les lois vexatoires qui contraignaient les contribuables à acheter une quantité dé-